

ANNEXE H : ENTENTE DE NON-DIVULGATION Revision

Le gouvernement du Canada, tel que représenté par le ministre des Ressources naturelles (« **nous** » ou « **Canada** »), entreprend présentement un processus d'approvisionnement visant à retenir les services d'un entrepreneur du secteur privé afin d'administrer l'entreprise responsable de l'exploitation du site qui sera chargée de la gestion et de l'exploitation des Laboratoires nucléaires d'Énergie atomique du Canada limitée (« **EACL** ») selon le modèle d'un organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (la « **Restructuration** »). Dans le cadre de la Restructuration en cours et du processus d'approvisionnement s'y rapportant, nous désirons partager des renseignements avec _____ (« **vous** ») dans le but de faciliter a) votre participation au processus d'approvisionnement en général, notamment à l'étape de la Demande de réponses pour l'évaluation (« **DRPE** ») du processus d'approvisionnement et, le cas échéant, à l'étape de la Demande de propositions (« **DP** ») du processus d'approvisionnement; b) votre évaluation de la Restructuration et du processus d'approvisionnement en général, notamment de l'étape de la DRPE du processus d'approvisionnement et, le cas échéant, de l'étape de la DP du processus d'approvisionnement; c) le cas échéant, une rétroaction de votre part relativement à l'ébauche de la DP; et d) la préparation d'une Réponse ainsi que, le cas échéant, d'une Soumission. Les termes portant une majuscule initiale employés dans la présente Entente de non-divulgation et auquel un sens différent n'a pas été attribué dans le présent document ont le sens qui leur est respectivement attribué dans la DRPE.

Dans le cadre du processus d'approvisionnement, vous pourriez recevoir des renseignements concernant la Restructuration, EACL, le Canada, la DRPE, la DP, le processus d'approvisionnement en général et/ou quelque autre matière s'y rapportant, qui ne sont pas disponibles au public, qui sont de nature confidentielle ou exclusive, notamment : a) des renseignements qui vous auraient été communiqués précédemment par nous, EACL, ou un tiers agissant pour notre compte; b) des renseignements qui auraient été portés à votre connaissance par des fonctionnaires ou des mandataires du Canada et/ou d'EACL ou dans le cadre d'une inspection des biens ou des dossiers d'EACL lesquels, dans tous ces cas, ont trait à la Restructuration ou au processus d'approvisionnement en général; ou c) des renseignements confidentiels appartenant à un tiers qui vous sont communiqués par le Canada ou EACL; lesdits renseignements, qu'ils soient fournis oralement ou par écrit, ou par tout autre moyen, y compris les renseignements contenus dans la Salle d'information électronique (telle que définie ci-après), qu'ils soient marqués « CONFIDENTIEL » ou non, sont ci-après collectivement désignés par les appellations « **Renseignement** » ou « **Renseignements** », selon le contexte. Tous les Renseignements qui vous sont

Solicitation No. - N° de l'invitation
23240-120758/F

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
411zg

Client Ref. No. - N° de réf. du client
23240-120758

File No. - N° du dossier
411zg.23240-120758

CCC No. /N° CCC - FMS No./N° VME

communiqués seront traités par vous comme indiqué ci-dessous, sauf consentement par écrit de notre part et de la part d'EACL.

Il est entendu que la teneur de toute discussion entre vous ou, le cas échéant, vous et vos Représentants (tels que définis ci-dessous) et le Canada, ou entre vous ou, le cas échéant, vous et vos Représentants et EACL, ainsi que les analyses, compilations, données, études et/ou tout autre document ou dossier préparés par vous et vos Représentants renfermant ou fondés, en tout ou en partie, sur quelque Renseignement communiqué à vous ou à vos Représentants sont, dans tous ces cas, réputés être des Renseignements assujettis aux modalités de la présente Entente de non-divulgestion.

En contrepartie des promesses réciproques et pour toute autre contrepartie de valeur (dont la réception et suffisance sont aux présentes confirmées et reconnues) les parties ci-présentes conviennent de ce qui suit :

1. Obligation de confidentialité

a) Sous réserve du paragraphe 4 ci-dessous, les Renseignements :

(i) seront tenus strictement confidentiels par vous et vos Représentants (définis ci-dessous) et ne seront pas, sans notre consentement écrit préalable ainsi que celui d'EACL, divulgués par vous ou vos Représentants directement ou indirectement, en tout ou en partie; et

(ii) ne seront pas utilisés par vous ou vos Représentants directement ou indirectement à d'autres fins que l'évaluation de la Restructuration et la préparation d'une Réponse et, le cas échéant, d'une Soumission; sauf si l'utilisation est permise aux termes de la DRPE, la DP ou la présente Entente de non-divulgestion.

b) Vous convenez de limiter l'accès aux Renseignements et de transmettre les Renseignements seulement aux personnes désignées par vous qui ont besoin de connaître les Renseignements aux fins énoncées au paragraphe 1 a) (ii) ci-dessus, qui sont informées de la nature confidentielle des Renseignements, et qui ont la cote de sécurité requise par le Canada afin d'avoir accès à la classification des Renseignements que vous communiquez à ces personnes (toute telle personne étant désignée aux fins des présentes par l'appellation « Représentant »).

Le terme « **personne** » tel qu'utilisé dans la présente Entente de non-divulgestion sera interprété de façon à inclure, notamment et sans s'y restreindre, les médias, syndicats,

Solicitation No. - N° de l'invitation
23240-120758/F

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
411zg

Client Ref. No. - N° de réf. du client
23240-120758

File No. - N° du dossier
411zg.23240-120758

CCC No. /N° CCC - FMS No./N° VME

quelque individu, société commerciale, société, co-entreprise, consortium, association, fiducie, autorité gouvernementale ou autre forme d'entité juridique.

2. Non-divulgence des discussions

Ni vos Représentants ni vous n'êtes autorisés à divulguer à toute autre personne, sans notre consentement écrit préalable ainsi que celui d'EACL : (i) la teneur de quelque discussion entre vous, votre ou vos Représentants (le cas échéant) et le Canada, ou entre vous, votre ou vos Représentants (le cas échéant) et EACL concernant la Restructuration, le processus d'approvisionnement en général, y compris à l'étape de la DRPE du processus d'approvisionnement et, le cas échéant, à l'étape de la DP du processus d'approvisionnement, et (ii) le nom de quelque autre personne participant aux discussions avec vous, votre ou vos Représentants (le cas échéant) et le Canada, ou avec vous, votre ou vos Représentants (le cas échéant) et EACL, sauf si la divulgation est requise en vertu des lois applicables, par une ordonnance d'une cour de justice ou par une autorité réglementaire de juridiction compétente, à condition que vous nous fournissiez ainsi qu'à EACL un préavis raisonnable avant d'effectuer une telle divulgation, et le paragraphe 4 la présente Entente de non-divulgence s'appliquera.

3. Exceptions limitées

La présente Entente de non-divulgence ne s'applique pas aux Renseignements qui:

- a) sont ou deviennent généralement disponibles au public sans qu'il y ait contravention à la présente Entente de non-divulgence;
- b) sont mis à votre disposition à titre non-confidentiel par une autre source que nous-mêmes ou EACL, tant que la source n'est pas, à votre connaissance après enquête raisonnable, liée par une entente de non-divulgence ayant trait aux Renseignements, ou qu'elle ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de vous transmettre les Renseignements en vertu d'une obligation contractuelle, légale ou fiduciaire; ou
- c) avaient été portés à votre connaissance à titre non-confidentiel avant qu'ils ne vous soient divulgués par nous ou par EACL, pourvu que vous soyez en mesure de le démontrer.

4. Contrainte légale

Dans la mesure où vous ou l'un ou l'autre de vos Représentants contractez l'obligation légale de divulguer quelque Renseignement en vertu d'une ordonnance, directive ou

Solicitation No. - N° de l'invitation
23240-120758/F

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
411zg

Client Ref. No. - N° de réf. du client
23240-120758

File No. - N° du dossier
411zg.23240-120758

CCC No. /N° CCC - FMS No./N° VME

toute autre mesure similaire d'une cour de justice ou d'une autorité réglementaire compétente, vous nous fournirez immédiatement un avis écrit afin que EACL ou nous puissions demander une ordonnance préventive ou autre recours approprié et/ou renoncer au respect des dispositions de la présente Entente de non-divulgence. Si cette ordonnance préventive ou cet autre recours n'est pas obtenu, ou que nous renonçons au respect des dispositions de la présente Entente de non-divulgence, vous fournirez seulement la partie des Renseignements qui, dans l'opinion écrite du conseiller juridique, doit être légalement divulguée et vous exercerez les efforts raisonnables dans le but d'obtenir l'assurance qu'un traitement confidentiel sera appliqué aux Renseignements.

Aux fins du présent document, le Canada procède à une interprétation large d'« autorité réglementaire », et les organismes de surveillance gouvernementaux, commerciaux et réglementaires sont contenus dans la signification d'« autorité réglementaire ».

5. Retour ou destruction des Renseignements

En ce qui a trait aux Renseignements, dans les trois (3) jours ouvrables suivant notre requête ou celle d'EACL, vous nous livrerez, sinon détruirez, si nous vous le demandons, tout Renseignement en votre possession ou en possession de vos Représentants, sans en garder une copie sauf en vertu d'obligations légales (la destruction devra être attestée par écrit et l'attestation devra nous être communiquée sans délai par votre agent autorisé assurant la supervision de la destruction). Dans cette éventualité, dans les mêmes cinq jours ouvrables, vous vous assurerez que tout autre document ou registre (qu'ils soient écrits ou sauvegardés de façon informatique, électronique ou sur disques, cassettes, microfilms ou sous toute autre forme) en votre possession ou en possession de vos Représentants constituant ou contenant les Renseignements créés par vous ou pour vous sont détruits ou effacés, le cas échéant (la destruction devra être attestée par écrit et l'attestation devra nous être communiquée sans délai par votre agent autorisé assurant la supervision de telle destruction). Nonobstant le retour ou la destruction des Renseignements, vous et vos Représentants continueront à être liés par votre obligation respectives de confidentialité en vertu des présentes.

6. Obligations ayant trait aux Renseignements et aux discussions

Vous reconnaissez que ni EACL ni nous ne faisons de déclaration, ni ne donnons de garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des Renseignements, et que ni EACL ni nous ne sommes tenus de mettre à jour les Renseignements ou de corriger toute erreur, inexactitude ou omission dans les Renseignements que nous vous fournissons. Vous

Solicitation No. - N° de l'invitation
23240-120758/F

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
411zg

Client Ref. No. - N° de réf. du client
23240-120758

File No. - N° du dossier
411zg.23240-120758

CCC No. /N° CCC - FMS No./N° VME

convenez que ni EACL ni nous ne serons tenus responsables directement ou indirectement envers vous ou vos Représentants en raison de l'utilisation des Renseignements par vous ou vos Représentants.

7. Droits à l'injonction et à l'exécution en nature

Vous reconnaissez qu'une transgression à l'une des promesses ou dispositions énoncées aux présentes pourrait occasionner au Canada ou EACL une perte qui ne serait pas proprement compensée par des dommages-intérêts et que nous pouvons, en sus des autres recours et mesures, demander l'exécution de la présente Entente de non-divulgence par injonction ou exécution en nature ou autre redressement équitable par requête à un tribunal compétent sans avoir à fournir la preuve du préjudice réel à notre égard ou l'exigence de fournir une garantie ou sûreté. Ces recours équitables seront en sus, plutôt qu'au lieu, d'autres recours appropriés auxquels nous avons droit par la loi ou en vertu de l'équité. Il est aussi convenu que le fait de ne pas exercer ou le retard dans l'exercice de nos droits, pouvoirs et privilèges en vertu de la présente Entente de non-divulgence ne constituent en aucun cas une renonciation à ceux-ci et qu'un exercice partiel ou unique d'un droit n'exclut pas l'exercice futur d'un droit, un pouvoir ou un privilège en vertu de la présente Entente de non-divulgence.

8. Date de prise d'effet de l'Entente

La présente Entente de non-divulgence prend effet à la dernière date à laquelle elle est signée par les parties aux présentes tel qu'indiqué ci-dessous.

9. Dispositions générales

a) La présente Entente de non-divulgence sera régie et interprétée en conformité avec les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et des lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. Les parties, par les présentes, reconnaissent la compétence de la Cour fédérale du Canada en ce qui a trait aux questions en rapport avec la présente Entente.

b) La présente Entente de non-divulgence peut être valablement signée en exemplaires séparés transmis par facsimilé ou par courriel; ensemble, les exemplaires constitueront une seule et même Entente de non-divulgence, chacun de ces exemplaires constituant un original.

Solicitation No. - N° de l'invitation
23240-120758/F

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
411zg

Client Ref. No. - N° de réf. du client
23240-120758

File No. - N° du dossier
411zg.23240-120758

CCC No. /N° CCC - FMS No./N° VME

PAR : _____

NOM : _____

TITRE : _____

ACCEPTÉ ET CONVENU LE : _____

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

PAR : _____

NOM : _____

TITRE : _____

DATE : _____

**SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,
TELLE QUE REPRÉSENTÉE PAR
LE MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES**

PAR : _____

NOM : _____

TITRE : _____

DATE : _____